DLP20-5-96014411

BOR-96-2 - 000063



BULLETIN TECHNIQUE DE LA STATION

GRANDES CULTURES

C.P.P.A.P. N° 1859 AD

AVERTISSEMENTS AGRICOLES AQUITAINE

N° ISSN 0763.7314

------------BULLETIN TECHNIQUE N°1---ABONNEMENT ANNUEL : 300 F

VENDREDI 2 FEVRIER 1996

BILAN PHYTOSANITAIRE 1995 DU MAIS EN AQUITAINE

TOUTE L'EQUIPE DU SERVICE REGIONAL DE LA PROTECTION DES VEGETAUX VOUS PRESENTE SES MEILLEURS VOEUX POUR 1996

I - BILAN DU RESEAU DE SURVEILLANCE PYRALE-SESAMIE.

a) Fonctionnement du réseau

Le réseau de piégeage né en 1994 de la collaboration du S.R.P.V. Aquitaine, de l'AGPM, du GRCETA, des conserveries et de Terre du Sud, comprenait en 1995, 82 parcelles réparties sur les cinq zones agroclimatiques de la région.

Nombre de piège/:zone	Sésamie	Pyrale
Haute Lande	26	
Lot-et-Garonne	10	9
Adour	24	10
Vallées des Gaves	7	2
Plateau de GER	11	4
TOTAL	78	25 (dont 11 lumineux)

19 parcelles possédaient à la fois un piège pyrale et un piège sésamie.

Les relevés bi-hebdomadaires des captures étaient transmis par le piégeur lui-même ou par l'organisme collecteur des captures de plusieurs pièges (GRCETA - conserveries - Terre du Sud - AGPM) au moyen du Minitel au S.R.P.V. Aquitaine. Ce dernier retransmettait l'ensemble des données à l'AGPM qui en assurait une publication sous forme d'histogramme par secteur géographique. Parallèlement le S.R.P.V. Aquitaine, après recroisement des informations piégeage, des observations de terrain et simulation numérique de ses modèles, diffusait à ses abonnés par le canal de ses Avertissements Agricoles, la stratégie de lutte à adopter.

DIRECTION RÉGIONALE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT / PROTECTION DES VÉGÉTAUX
51, rue Kieser 33077 Bordeaux Cedex - Tél. 56 00 42 03 • Télécopieur 56 00 42 31
Régisseur de Recettes : D.R.A.F. AQUITAINE • CCP BORDEAUX 6 700 09 P
BULLETIN TECHNIQUE / PUBLICATION PÉRIODIQUE- imprimé à la Station d'Avertissement Agricoles / Directeur-Gérant : A. GRAVAUD



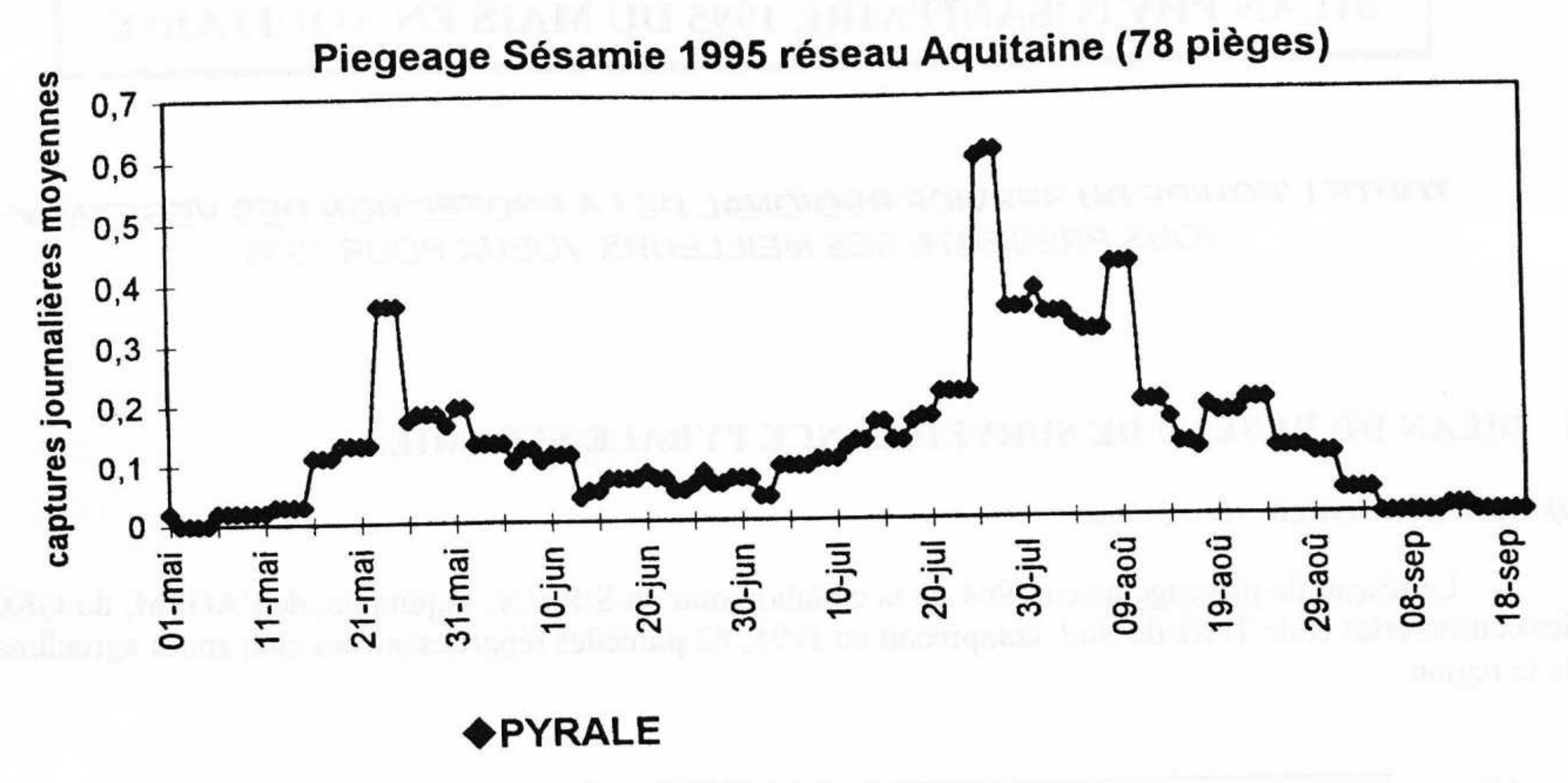
b) - Résultats 1995

◆ SESAMIE

Les informations données par les pièges et nos observations de terrain, confirment les conclusions des années précédentes relatives à l'importante activité du parasite, surtout en deuxième génération, sur les zones de Haute Lande, Lot-et-Garonne et Adour. Mais 1995 voit aussi son apparition de façon significative en vallées des gaves.

Les deux générations restent assez distinctes :- G1 du 05/05 au 25/06 et- G2 du 14/07 à début septembre.

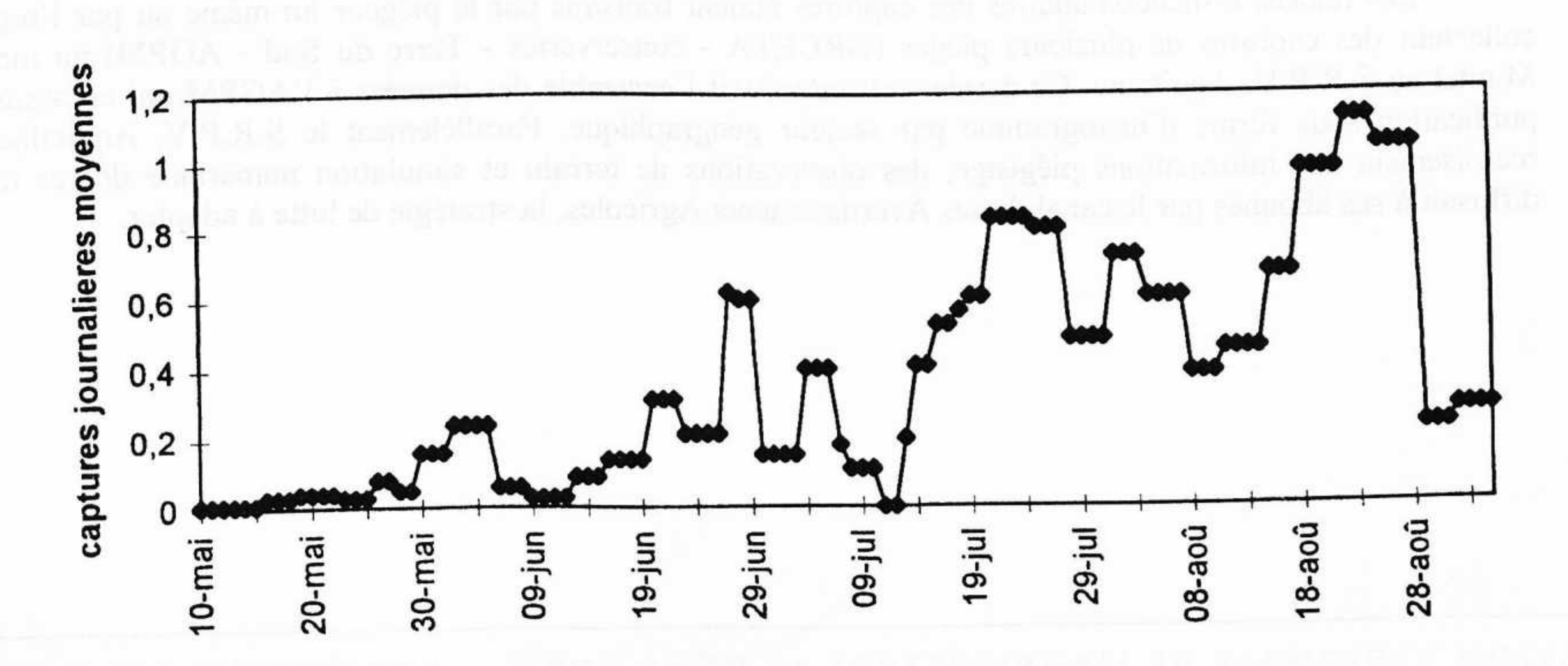
Peu de décalage des dates du début et fin de vol entre les zones dites précoces et tardives. (Conditions climatiques favorables de fin juin).

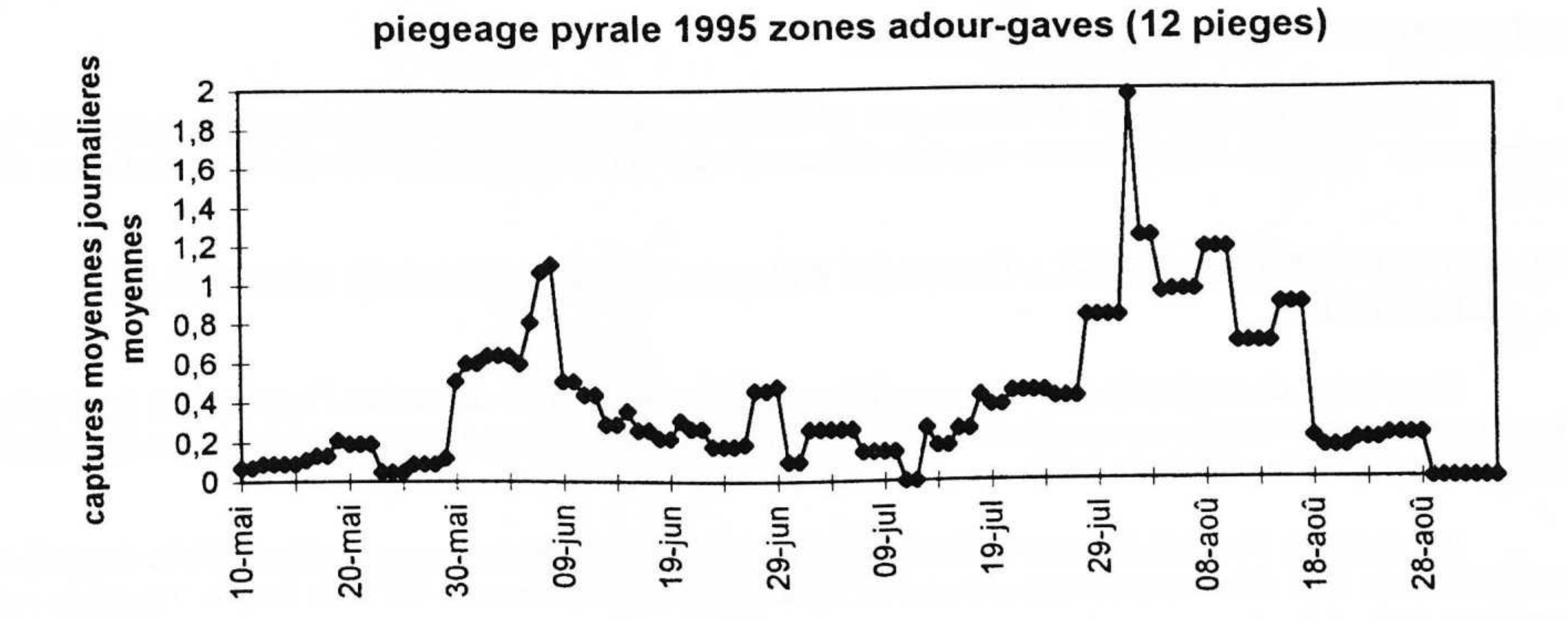


◆PYRALE

Les captures moyennes du réseau de piégeage provenant de pièges lumineux et de pièges à phéromones, apportent une différenciation des dates du début de vols entre la zone Est (Lot-et-Garonne, plateau du GERS) et la zone Adour - Vallées des Gaves, comme en témoignent les courbes ci-après :

en moyenne :
1ère génération du 20-05 au 10 juillet
2ième génération du 14/07 à début septembre.





II - DEROULEMENT DE LA CAMPAGNE

Les conditions climatiques du mois d'Avril, favorables à une bonne préparation des terres, permirent un bon départ des cultures du maïs semés tôt. Par contre, ceux semés plus tardivement (après le 15/05) dans des sols insuffisamment préparés ont parfois eu des levées difficiles.

a) SESAMIE

Dès le 10 mai, un risque potentiel existant pour ce parasite, nous préconisions une stratégie à une ou deux applications à réaliser suivant les zones de fin mai à début juin.

Pour la seconde génération, nous prévoyions au 28 juin des débuts significatifs du vol entre le 15 et le 20 juillet suivant les zones. Ces dates furent par la suite avancées de quelques jours en préconisant : pour les stratégies à une application du 1er au 6 août et pour la stratégie à deux applications du 25 au 31 juillet avec renouvellement à 15 jours.

Il ne nous a pas semblé nécessaire, au regard des faibles captures de fin juillet de recommander une intervention fin août.

b) PYRALE

Le vol de première génération a débuté entre le 18 et le 24 mai fit l'objet d'une recommandation de traitement sur maïs doux dépassant 0,2 % d'attaques.

Pour la deuxième génération dont le vol débuta vers le 14 juillet nos préconisation positionnaient les interventions suivant les zones :

☞ Pyrales dominantes : stratégie deux interventions entre le 20 et 27 juillet avec renouvellement à 15 jours.

☞ Sésamie dominante la stratégie sésamie était à retenir soit un décalage de quelques jours dans les dates d'application.

c) VERS GRIS, CIRPHIS ET PUCERONS

Ces parasites ont fait l'objet de suivis et nos préconisations en cas de dépassement de seuils ne concernèrent que quelques sites. Globalement ces parasites demeurent peu actifs.

P2

d) HELMINTHOSPORIOSE ET ROUILLE.

Les conditions climatiques de l'année peu favorables au développement des champignons, permirent de recommander dans nos avertissements « aucun traitement sauf sur maïs semence en cas de dépassement de seuil ».

III - CONTROLE DES INFESTATIONS EN PYRALE ET SESAMIE SUR RESIDUS DE RECOLTE.

Dans le but de vérifier la situation parasitaire en fin de saison et de déterminer l'opportunité de la lutte pour la prochaine campagne, un contrôle sur déchets de culture de 38 parcelles distribuées au hasard a été réalisé fin novembre (après la période de froid).

Les résultats, Pyrale et Sésamie confondues, indiquent un taux de parasitisme très élevé : 71 % de plantes attaquées, avec 1,14 chenilles présentes par pied et réparties en 81 % de sésamie 19 % de Pyrale. Toutefois ces moyennes cachent des disparités entre zones.

Zones	% plantes attaquées	% Sésamie	% Pyrale
Haute Lande	35,3	65	35
Adour	73,4	90	10
Vallée de Gaves	67,7	70	30
Plateau de GER	46,2	29	71

A l'examen de ces résultats, on constate que :

la sésamie est présente partout et plus particulièrement en Adour, Vallée des Gaves et Haute Lande. L'importance de cette population larvaire, si elle n'est décimée par des gelées très basses (≥à - 15°) ou réduite par les périodes douces et pluvieuses entraînant la mortalité d'une partie des larves hivernantes par mycoses et bactérioses, nécessitera en 1996 un traitement chimique contre la première génération.

La pyrale est également présente en toute zone, en moyenne 30 % des pieds attaqués sont habités par une chenille hivernante. Son avancée sur la Haute Lande est maintenant significative. Ce niveau d'infestation élevé concorde avec les résultats de piégeage de dernière génération.

Le constat concernant ces ravageurs, suite à notre enquête sur résidus, nous amène à rappeler tout l'intérêt des mesures prophylactiques culturales à réaliser derrière toute culture de maïs c'est-à-dire **le broyage soigné des résidus de culture après soulèvement des pivots.** 75 à 90 % des chenilles hivernantes sont ainsi détruites (essais GRCETA/SRPV). Ces façons culturales sont d'autant plus bénéfiques qu'elles concernent un maximum de surface et y compris les parcelles destinées à la jachère derrière le maïs.